

LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
20 rue de Contrai – CS 90036
51723 REIMS CEDEX
Tél rue de contrai. 03.26.77.17.00
Tél rue Gerbert. 03.26.85.89.70
Fax 03.26.77.17.01
Site : www.groupedelasalle-reims.com
E-mail : sjbs@sjbs.fr



A LIRE ATTENTIVEMENT
(Document à conserver)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

**LYCEE GÉNÉRAL TECHNOLOGIQUE
ET PROFESSIONNEL**

La présence des élèves au Lycée SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE est le résultat d'un choix. Il suppose l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

RENTRÉE DES ÉLÈVES

Lundi 2 septembre 2019

Classes de 1^{ère} année de CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités, Troisième prépa métiers, Secondes Générales et Professionnelles :

Accueil des internes : de 8 h 00 à 9 h 30

10 h 00 à 12 h 00 : Accueil par le professeur principal

Les élèves externes et demi-pensionnaires arrivent donc pour les classes indiquées ci-dessus à 10 h 00 précises.

12 h 00 : pause déjeuner (restauration assurée dès cette journée pour demi-pensionnaires et internes)

13 h 30 : début des cours

Classes de premières et terminales (générales technologiques et professionnelles) + classe de deuxième année de CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités.

Accueil des internes : de 11 h 00 à 12 h 00

Les élèves externes et demi-pensionnaires arrivent donc pour les classes indiquées ci-dessus à 13 h 30 précises.

13 h 30 : Accueil par le professeur principal

15 h 30 : Début des cours

HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45.

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi : 9h00). Les élèves doivent entrer dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

Fin des cours : 17 h 30.

L'emploi du temps des classes est communiqué aux élèves le jour de la rentrée.

Les modifications importantes de l'emploi du temps sont mentionnées dans le carnet de correspondance et visées par les parents.

ABSENCES

L'attention des parents est attirée sur l'importance de ce paragraphe.

Les absences prévisibles font l'objet d'une **demande** d'autorisation écrite adressée au responsable de la vie scolaire. Ces autorisations ne sont accordées que pour des raisons valables. En cas d'absence non prévisible, les parents s'engagent à **avertir par téléphone** la vie scolaire dans les plus brefs délais puis à **confirmer par écrit**. Au retour d'une absence, l'élève se présente au bureau « vie scolaire » pour y retirer le billet de rentrée. Les autorisations ponctuelles d'absence à la cantine doivent être demandées par écrit la veille.

Ligne de téléphone directe de la vie scolaire : 03.26.77.17.06

Tout élève qui quitte l'établissement sans autorisation s'expose à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

BICYCLETTES ET VÉLOMOTEURS

Un emplacement est réservé rue de Conrai pour les bicyclettes et vélomoteurs qui doivent être obligatoirement munis d'un antivol. Les élèves doivent respecter le sens unique de la rue de Conrai et mettre pied à terre dès l'entrée dans le lycée. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les élèves ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Il est mis à leur disposition des casiers individuels (coût de la location annuelle : 10 €). Des casiers sont également proposés aux élèves pour déposer leurs affaires scolaires (coût de la location annuelle : 10 €)

Pour tout renseignement, s'adresser au responsable de la vie scolaire.

ARGENT DE POCHE – AFFAIRES PERSONNELLES

Les objets trouvés sont à réclamer au bureau de la vie scolaire. **Le lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle n'est pas responsable de l'argent, des ordinateurs ou tablettes, des calculatrices, des mobylettes, des motos ou autres objets égarés, disparus ou détériorés.**

TENUE D'ATELIER

Pour tous les élèves commençant un cycle de formation, une blouse ou une combinaison (en fonction du diplôme préparé) marquée du logo SJBS et des chaussures de sécurité seront fournies par l'établissement. Ces tenues vestimentaires doivent être maintenues propres et en bon état tout au long de l'année. Au retour des vacances, les élèves reviennent avec une tenue sortant du nettoyage.

Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour les classes de C.A.P. et de baccalauréat professionnel. Tout élève ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'entrée des ateliers et des laboratoires par le professeur.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES, OUTILLAGE

L'établissement est lycée « 4.0 » les livres au format numérique seront téléchargés à la rentrée sur l'ordinateur portable délivré par la Région Grand-Est, ou sur l'ordinateur personnel de l'élève.

Les fournitures scolaires nécessaires seront précisées aux élèves par chaque professeur lors des premiers cours.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Lors des séances d'éducation physique, l'élève est en possession d'un short et d'un maillot à l'emblème de l'école, fourni par l'établissement, d'une paire de basket ou tennis (non fournies par l'école). De plus, une deuxième paire de basket uniquement réservée à la salle d'éducation physique sera exigée.

Les dispenses d'éducation physique ne sont accordées que sur demande écrite des parents accompagnée du certificat médical type distribué en début d'année. Les élèves dispensés présenteront leur billet à l'enseignant d'E.P.S.

ASSURANCES

Les élèves du lycée professionnel bénéficient de la couverture **Sécurité Sociale** pour le risque « **Accident du Travail** » à l'exception des accidents de trajet.

Tous les élèves sont assurés par le « **Service des Assurances FEC** » qui couvre les trajets ainsi que les activités scolaires et extra-scolaires. L'attestation précise les risques pris en charge ainsi que les garanties.

Le coût de ces assurances est porté sur la facture annuelle.

La couverture "responsabilité civile" est assurée pour tous les élèves qui ne bénéficieraient pas d'une garantie Responsabilité Civile dans le cadre d'un contrat personnel ou familial.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes trimestriels ou semestriels (pour les classes de baccalauréats professionnels) sont publiés sur l'espace numérique de travail (E.N.T.) de l'établissement. Les parents peuvent également consulter les notes ainsi que les retards et absences sur ce site. Un cahier de texte numérique est également disponible. Le code d'accès internet sera adressé aux parents courant septembre. Le site étant réactualisé chaque année, une sauvegarde des bulletins de votre enfant et des messages importants est nécessaire en fin d'année scolaire.

HOSPITALISATION - TRAITEMENT MEDICAL

Un accident survenant durant le temps scolaire ou durant le temps d'internat peut exiger une hospitalisation urgente de l'élève. L'accidenté ou le malade **urgent** est en général conduit à la Polyclinique Courlancy ou à l'Hôpital de REIMS. Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais. Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant le temps scolaire, l'ordonnance ou sa copie doit être fournie au service de la Vie Scolaire.

Pour les nouveaux élèves, les fiches médicales ci-jointes sont à remplir avec précision.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A. P. E. L.)

Sa Présidente sera heureuse d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'**Assemblée Générale** se déroulera le **vendredi 4 octobre 2019** dans les locaux du Lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle, merci de noter dès à présent cette date dans vos agendas.



VACANCES SCOLAIRES

(Sous réserve de modifications du Ministère de l'Éducation Nationale)

Toussaint :

Du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 4 novembre au matin.

Noël :

Du vendredi 20 décembre après les cours au lundi 6 janvier au matin.

Hiver :

Du vendredi 14 février après les cours au lundi 2 mars au matin.

Printemps :

Du vendredi 10 avril après les cours au lundi 26 avril au matin.

Vendredi 22 mai :

Pas de cours

Été :

Le vendredi 3 juillet après les cours.

Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée

INTERNAT

Les internes ne sont pas hébergés le week-end. Les élèves internes rentrent le lundi matin pour la reprise des cours à 9h00. Le règlement d'internat est communiqué aux élèves en début d'année scolaire. La composition du trousseau est laissée à la liberté des familles.

L'élève apporte une alèse imperméable (format 90 x 190). Le couchage est laissé au libre choix de la famille. Il apporte également pour sa table de travail une lampe de bureau avec double isolation électrique et une multiprise **avec interrupteur**. Le lycée n'assure pas le blanchissage. Il est indispensable que l'élève possède son nécessaire de toilette et de change pour la semaine.

Coordonnées de l'internat :

☎ 07 86 86 07 52

de 18 h 00 à 18 h 45 et de 20 h 00 à 22 h 00



internat@sjbs.fr

Les internes peuvent recevoir du courrier. Dans ce cas, l'enveloppe doit être libellée suivant le modèle ci-après : **M.** **Classe :**

**LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
INTERNAT
20 rue de Contrai – CS 90036
51723 REIMS CEDEX**

CONDITIONS FINANCIÈRES

Tarifs annuels de la scolarité :

Catégories	Impôt 2018 sur le revenu net 2017	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	578 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	713 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	942 €
D	Supérieur à 7 000 €	1 191 €

Demi-pension, tarif annuel forfaitaire : 1258,00 €

Internat, tarif annuel : 4 269,00 €

Les élèves peuvent occasionnellement déjeuner au lycée. Les tickets sont en vente au bureau d'accueil au prix de **7,30 €**.

La contribution familiale, la demi-pension, l'internat sont calculés pour l'année. **Les tarifs annuels indiqués sur la facture tiennent compte des périodes de stage en entreprise ou d'examen.**

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- une somme d'environ **150 €** annuels pour l'assurance accident de travail, la tenue de sport, les cotisations (A.P.E.L., Association Sportive, Enseignement Privé), les fournitures diverses (photocopies, papeterie).
- l'outillage personnel remis à l'élève.

La facture ANNUELLE est adressée à chaque famille **fin septembre**. Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 5 octobre.

Dernier prélèvement : le 5 mai, **soit au total 8 prélèvements mensuels**.

Bourses et aides financières :

Des dossiers d'aide au titre du fonds social du collégien ou de restauration existent. Des circulaires d'informations sont remises aux élèves en début d'année scolaire (mi-septembre).

Le lycée est habilité à recevoir les boursiers. Les parents des nouveaux élèves « boursiers nationaux » doivent demander le transfert du dossier auprès de l'établissement fréquenté pendant l'année scolaire 2018/2019.

Pour rappel,

- Bourses municipales de Reims : les familles s'adressent directement à la mairie.
- Octobre : information bourses nationales aux familles des élèves en classe de : 3^{ème} prépa métier, élèves déscolarisés, redoublants ayant échoué au baccalauréat, venant d'un lycée agricole, en réorientation. Une autre campagne de bourse concernant chaque élève sauf ceux en classe de terminale aura lieu en mars.



ABONNEMENTS DE TRANSPORT

Depuis janvier 2019, le Grand REIMS organise les transports scolaires sur l'ensemble des 143 communes.

Vous utilisez les transports scolaires pour la première fois ? :

Rendez-vous sur le site www.grandreims.fr (inscriptions du 20/5 au 15/7)

Vous utilisiez déjà les transports scolaires en 2018/2019 ? :

Vous avez reçu un courrier avec votre identifiant personnel (si vous ne l'avez pas reçu, contactez abonnements.scolaires@grandreims.fr)

Et connectez-vous avec votre identifiant sur www.grandreims.fr rubrique « transports scolaires ».

Si vous ne disposez pas d'accès internet, les formulaires sont disponibles aux points d'accueil du Grand REIMS : 3 place Max ROUSSEAU (ligne 3, arrêt « Belgique ») ou 3 rue Eugène Desteuque (ligne 1,3,5,8,10 arrêt « Royale »).

Pour les familles domiciliées dans l'Aisne l'inscription se fait en ligne sur <https://transports.hautsdefrance.fr>.

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, merci de contacter le secrétariat accueil du lycée qui vous fera parvenir les formulaires par courrier.

Pour les élèves domiciliés dans les **Ardennes** et scolarisés dans la Marne, le Conseil Départemental des Ardennes n'octroie plus de subvention de transport.

RECAPITULATIF

Vous trouverez sous ce pli :

- le projet éducatif (uniquement pour les nouveaux élèves)
- un contrat de scolarisation à remplir et signer (uniquement pour les nouveaux élèves)
- Deux fiches médicales cartonnées (l'une destinée au secrétariat, l'autre pour les ateliers (uniquement pour les nouveaux élèves)
- un mandat de prélèvement SEPA (uniquement pour les nouveaux élèves)
- Une information JEUN'EST (uniquement pour les nouveaux élèves)
- Le planning des stages (uniquement pour les classes concernées).
- une plaquette Assurances FEC.
- La charte d'engagement 4.0 de la Région Grand Est en double exemplaire
- une information sur notre radio associative, RJR 106.1 MHz avec bulletin d'adhésion.
- Un bulletin d'adhésion à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.)
- Une information sur nos réseaux sociaux
- Une note sur le **R**èglement **G**énéral de la **P**rotection des **D**onnées
- une enveloppe libellée à l'adresse du lycée.

Pièces à nous retourner :

Pour tous les élèves

- votre adhésion à R.J.R. si vous le désirez.
- le bulletin d'adhésion à l'A.P.E.L.
- 1 exemplaire de la charte d'engagement 4.0 signé.
- **si cela n'a pas déjà été fourni** : votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Pour les nouveaux élèves en plus des documents demandés

- le bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre 2018-19 (pour les parents qui ne l'ont pas fait à ce jour).
- la fiche d'orientation (pour les parents qui ne l'ont pas fait à ce jour).
- Les deux fiches médicales (avec deux photos)
- Le mandat de prélèvement SEPA (accompagné de votre RIB)
- Le contrat de scolarisation rempli et signé.

**Tous ces documents sont à nous adresser dans les meilleurs délais
à l'aide de l'enveloppe jointe.**

Merci de garder ce document durant toute l'année scolaire de votre enfant



Journées Portes ouvertes 2019-2020 :

Samedi 25 janvier 2020 (après-midi)

Samedi 21 mars 2020 (matin)

LA PRÉSENCE DES ÉLÈVES EST OBLIGATOIRE.
MERCI DE PRENDRE D'ORES ET DÉJÀ VOS DISPOSITIONS





INFORMATIONS UTILES

À découper, à garder, enregistrer sur vos téléphones portables....

- Accueil rue de Contrai 03.26.77.17.00 (accueil.sjbs@sjbs.fr)
- Accueil rue Gerbert (ateliers) 03.26.85.89.70
(accueil.centretechnique@sjbs.fr)
- Vie scolaire (absences, retards, colles) : 03.26.77.17.06
(viescolaire@sjbs.fr)
- Service comptabilité : 03.26.77.16.94
- Internat : 07.86.86.07.52 (internat@sjbs.fr)